

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2017

PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue le 6 décembre 2016, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2017.

Que l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2017 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**

Mardi 17 janvier 2017

Mardi 7 février 2017

Mardi 7 mars 2017

Mardi 4 avril 2017

Mardi 2 mai 2017

Mardi 6 juin 2017

Mardi 11 juillet 2017

Mardi 15 août 2017

Mardi 5 septembre 2017

Mardi 3 octobre 2017

Mardi 21 novembre 2017*

Mardi 5 décembre 2017

*En année d'élection générale municipale, la séance ordinaire du mois de novembre sera tenue le troisième mardi du mois.

Donné à L'Assomption, le 7 décembre 2016 et publié le 13 décembre 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville